

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2026/16

SÉANCE DU 16 avril 2026

Objet : Désignation des représentants de la commune au Parc Naturel Régional Corse (PNRC)

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril à 17h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, dûment convoqués, le 10 avril deux mille vingt-six, sous la présidence du Maire, Anthony Agostini,

Présents : Agostini Anthony, Beretti Jeannie-Paule, Giorgi François, Beretti Marie-Hélène, Giorgi Jean-François, Beretti Lesia, Lanfranchi Daniel, Fayet Ambre, Marandat-Beretti Joé, Pietri Marina, Timothee Pierre-Baptiste, Nicoli Marie-Thérèse,

Absents excusés :

Procurations : : Royer Elodie à Anthony Agostini, Klaine Antony à Giorgi François, Souvestre Jean-Marie à Nicoli Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : Jean-François Giorgi

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5212-7 et suivants relatifs aux syndicats de communes ; 5721-1 à L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Parmi les syndicats mixtes « ouverts », doivent

VU les statuts du Parc Naturel Régional Corse (PNRC),

VU le renouvellement du conseil municipal issu des élections municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein les représentants de la commune au Parc Naturel Régional Corse (PNRC),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE en qualité de **délégué titulaire** de la commune au comité syndical du Parc Naturel Régional Corse (PNRC),

- **Monsieur TIMOTHEE Pierre Baptiste**

DÉSIGNE en qualité de **délégué suppléant** :

- **Monsieur Antony KLAINE**

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au Parc Naturel Régional Corse (PNRC), ainsi qu'à la préfecture de la Corse-du-Sud pour les suites utiles ;

DIT que les délégués désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat municipal en cours.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Anthony Agostini

Le secrétaire de séance,
Jean-François Giorgi

